

Versailles le 17 avril 2023

## **Message d'appui et d'encouragement aux étudiants paysagistes concepteurs**

Le métier de paysagiste concepteur est un métier en pleine croissance et évolution car il s'adapte aux défis sociétaux, économiques et environnementaux de son temps.

La FFP tient à saluer l'importance de l'enseignement spécifique dispensé dans les écoles de paysage, qui ont su, après l'ENSP de Versailles (qui fut longtemps la seule école) se développer et se multiplier dans les années 1990. Ces écoles ont permis de former des professionnels de qualité et d'augmenter considérablement l'effectif de la profession de paysagiste-concepteur en France, répondant à une demande sociale constante, dans le sillage de la loi paysage de 1993 (dont nous fêtons les trente ans cette année).

Aujourd'hui, la prise de conscience généralisée des contraintes climatiques (GIEC, COP...) sont devenus de réels challenges opérationnels en France (Loi résilience et climat, ZAN...) que nous partageons de plus en plus avec les acteurs de l'aménagement et le grand public dans nos projets et études de paysage. **De nouvelles missions et responsabilités affluent pour le paysagiste** : créer des îlots de fraîcheur, des territoires résilients, restaurer le cycle de l'eau, de la biodiversité, des sols, de l'air, adapter la palette végétale de nos aménagements au réchauffement climatique, susciter l'implication des usagers, du citoyen, des acteurs économiques et des élus dans la démarche de projet... **et le paysagiste concepteur doit y être préparé.**

Les mouvements des étudiants des écoles de Paysage en France révèlent, à notre sens, un réel appel à inscrire plus fortement ces nouvelles responsabilités et méthodes de travail dans la manière de former le paysagiste de demain.

Nous attirons donc l'attention des écoles, des ministères et de l'Etat qu'il est aujourd'hui indispensable de **renforcer la formation** du paysagiste concepteur basée sur la capacité à concevoir et faire « projet de paysage » pour mettre en application le processus d'adaptation du cadre de vie de nos sociétés aux défis de demain.

Pour cela, la FFP encourage les écoles à **développer la relation avec le monde professionnel** tout au long du cycle d'apprentissage. Nous sommes favorables au renfort de la présence de praticiens dans l'enseignement en paysage et à la mise en relation directe avec des cas concrets et contextualisés afin de contribuer au « savoir-faire et savoir être » des jeunes paysagistes de demain. Cela passe évidemment par une **formation spécifique au paysage**, comme partout ailleurs en Europe aujourd'hui, dans des écoles spécialement consacrées à l'étude et l'approche de celui-ci, au moment même où le paysage devient une option ou une spécialité d'autres filières ou formations...

De même, nous rappelons aux étudiants que si les écoles leur apportent un cadre où ils sont en droit d'exiger des connaissances solides sur les fondamentaux du vivant, des techniques, de l'histoire du paysage, de l'environnement et des sociétés, ils doivent également par eux-mêmes sans cesse **approfondir les enseignements et les confronter à la réalité du terrain**. C'est pourquoi les stages, les conférences et les voyages se présentent comme des supports nécessaires à leur apprentissage.

La FFP reste une organisation professionnelle ouverte aux étudiants qui y trouveront des ressources pour se préparer à entrer dans ce monde professionnel de demain qui leur appartient.

Nous vous donnons rendez-vous pour en discuter ensemble lors de l'Assemblée générale des paysages, le 30 juin 2023 à Rennes.

Confraternellement,

Le bureau national de la FFP